

Règlement de La Randonnée Octobre Rose Pouilley-les-Vignes 2026

La Randonnée Octobre Rose est une organisation de l'association AEP l'Etoile et du C.C.A.S. Elle se déroulera **le dimanche 11 octobre 2026 dès 9 h sur la commune de Pouilley Les Vignes (11km de Besançon) à la salle des fêtes de Pouilley-les-Vignes (rue des Fontaines 25115 Pouilley-les-Vignes).**

➤ L'association a souscrit une assurance responsabilité civile à **FFBA** (Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associative) pour cette organisation.

➤ Départ libre et non groupé de la randonnée.

➤ Stationnement : à proximité du départ.

➤ **L'organisation préconise le covoiturage pour vous rendre sur le lieu de la manifestation**

➤ Cette Randonnée pédestre est ouverte à toute personne en bonne santé. Aucun certificat médical ne sera demandé à l'inscription.

➤ Il est conseillé d'être équipé de chaussures de marche.

➤ L'organisation recommande de randonner bras et jambe recouverts en raison de la prolifération des tiques.

➤ Les -16ans devront être accompagnés d'une personne majeure en cas de manquement à cette clause l'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

➤ Les randonnées se déroulent sur les sentiers balisés par l'organisation. Cependant, pour des besoins d'ordre logistique, des passages sur des routes ouvertes à la circulation de véhicules motorisés sont possibles, des panneaux de signalisation sur chaque point jugé dangereux (manque de visibilité pour les automobilistes) seront mise en place et porteront l'indication suivante « **attention randonneurs** » ce qui ne dispense pas que chaque participant doit être vigilant lors de ces passages, chacun est responsable de sa propre sécurité. La législation qui régit la circulation des piétons s'applique

L'organisation décline toute responsabilité pour un accident survenu hors des sentiers balisés par l'organisation.

➤ Chiens autorisés : **tenus en laisse obligatoire.**

➤ Toute barrière ouverte par un randonneur doit être obligatoirement refermée par celui-ci après son passage

- L'accueil et les points de ravitaillement disposent des n° de tel nécessaire pour l'appel des secours.
- Un téléphone portable est conseillé de manière à pouvoir joindre les organisateurs en cas de difficulté.
- Tout participant aura le devoir moral de respecter les sites traversés (garder vos déchets pour les jeter aux points de ravitaillement ou à l'arrivée dans les poubelles).
- Un ravitaillement sera mis en place sur les parcours de 10km et 15km. Ceux-ci ne font pas office de restauration. Il est plus prudent de prévoir un repas « tiré du sac ».
- A la fin de votre randonnée, présentez-vous à l'accueil pour signaler votre retour.
- Le dossier d'organisation est transmis à la préfecture et aux communes traversées.

Inscriptions

Inscriptions en ligne conseillées en amont de l'évènement :

→ Jusqu'au vendredi 08 octobre 2026 24 h

Lien : www.aepetoile.fr

Tarifs des parcours

- Parcours familial 5 km : 5 € par participant (gratuit jusqu'à 10 ans)
 - Inscription sur place : départ 9 h – 14 h 00
- Parcours familial 10 km : 10 € par participant (gratuit jusqu'à 10 ans)
 - Inscription sur place : départ 9 h – 12 h 00
- Parcours familial 15 km : 10 € par participant (gratuit jusqu'à 10 ans)
 - Inscription sur place : départ 9 h – 12 h 00

Les km et dénivelés sont donnés à titre indicatif

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours en fonction des aléas

Chaque inscription d'une valeur de 5 ou 10 Euros sera versée en totalité à la Ligue contre le Cancer du sein.

→ Le tarif comprend le ravitaillement pour les parcours 10 et 15km.

→ Pas de remboursement *en cas d'annulation de la randonnée décidé par l'organisation.*

L'acceptation du règlement implique que le participant accepte la politique de confidentialité de l'évènement mais aussi que l'AEP l'Etoile utilise son image pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc...). Le participant prend note que son désaccord à cette clause doit être demandé par courrier écrit et joint à son inscription.

L'inscription à cette randonnée implique automatiquement l'acceptation de ce règlement